Nantes FSU infos – La lettre d'infos spéciale stagiaires

De la FSU de Nantes - Octobre 2022

Stage « Mutations, formation, titularisation »
Spécial stagiaires

Pour nous contacter :

Syndicat National des Enseignements de Second degré
15 rue Dobrée
44100 Nantes
02-40-73-52-38
stagiaires@nantes.snes.edu
http://www.nantes.snes.edu

Syndicat National de l'Éducation Physique et Sportive
Bourse du Travail
14 place Louis Imbach
49100 Angers
02-41-25-36-45
s3-nantes@snepfsu.net

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel
Bourse du Travail
14 place Louis Imbach
49100 Angers
07 83 15 29 29
stagiaires.nantes@snuep.fr
http://www.nantes.snuep.fr

Edito

La deuxième période de l'année scolaire n'est pas encore commencée mais, pour vous, elle sera ponctuée du rendez-vous crucial des phases inter puis intra académiques des **mutations.**

Les militant-es de la section académique du SNES , du SNEP et du SNUEP-FSU se tiennent déjà à votre disposition pour vous conseiller et suivre votre dossier pour la phase inter (dans le cadre de nos **permanences spécifiques** dans nos locaux et à l'INSPE).

En complément, nous organisons un **stage syndical** auquel nous sommes ravi-es de vous inviter :

URGENT !

Stage « Stagiaires » :

Mutations, formation, titularisation

pour vous donner une information syndicale sur les mutations, vous conseiller individuellement, et répondre aux interrogations liées à votre année de stage, au métier et à votre carrière :

Le Mercredi 16 novembre 2022

À partir de 9h30

dans les locaux de la FSU 44 (**salle C du bâtiment central**, Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État, à Nantes)

(et en visio pour celles et ceux qui ne pourraient pas nous rejoindre physiquement – signalez-vous auprès de nous pour faciliter l'organisation).

Le rectorat organisera peut-être une information mutations *l'après-midi ou la semaine précédente. Nous suspendrons donc nos travaux pour y aller ou s'y connecter ensemble.* ***Nous pourrons ainsi rectifier en direct (ou après coup) les informations erronées*** *qui y sont malheureusement données,*

Le stage est ouvert à toutes et tous, même si vous avez cours ou formation habituellement ce jour-là : **pour y participer, il suffit d'en faire la demande un mois à l'avance minimum (donc avant le 16 octobre)**. Pour en savoir plus, et connaître la marche à suivre, reportez-vous aux pages suivantes.

Les militant-es des secteurs « Entrée dans le métier » du SNES-FSU, du SNEP-FSU, et du SNUEP-FSU.

Fédération Syndicale Unitaire

Nantes	8 place de la gare de l'État	02-40-35-96-55
Angers	14 place Louis Imbach	02-41-25-36-49
Laval	15 rue Saint Mathurin	02-43-53-54-60
Le Mans	29 place d'Alger	02-43-77-12-26
La Roche-sur-Yon	71 boulevard Aristide Briand	02-51-05-56-80

Stagiaire cette année, vous vous demandez peut-être…

Comment formuler mes vœux de mutation ? Maximiser mes chances d'obtenir l'académie souhaitée ? Calculer mon barème et faire valoir ma situation ? Faire suivre mon dossier ?

A quelle prise en charge ai-je droit pour mes déplacements ?

La titularisation, comment ça marche ? Comment serai-je évalué-e ? Par qui, quand et sur quelles bases ? Et si je suis déjà titulaire d'un M2 ?

Comment faire valoir mon expérience antérieure ? Être sûr-e que le rectorat l'a bien prise en compte dans mon reclassement ?

Que vous soyez syndiqué-e ou non, si vous vous posez ces questions sur les mutations, la carrière, le métier, ou d'autres encore, participez à notre

STAGE SYNDICAL

le

Mercredi 16 novembre 2022

À partir de 9h30

Dans les locaux de la FSU 44 (**salle C du bâtiment central** de la Maison des Syndicats, 8 place de la Gare de l'État, à Nantes)

Ou en visio pour celles et ceux qui ne pourraient pas nous rejoindre physiquement – signalez-vous auprès de nous.

Vous pouvez y participer même si vous avez cours ou formation ce jour-là, à condition d'en faire la demande au moins un mois à l'avance (voir ci-contre pour le modèle de demande).

PENSEZ A VOUS INSCRIRE ! (en complétant le formulaire)

Cela facilitera l'organisation du stage et nous permettra de vous envoyer par retour de mail notre guide mutation, et le lien pour la visio le cas échéant.

La participation à un stage syndical est <u>un droit pour tous</u> les personnels (même les stagiaires, syndiqué-es ou non...), s'ils et elles en font la demande écrite au moins un mois à l'avance.

Pour cela, il faut compléter le **modèle d'autorisation d'absence ci-dessous**, et le donner au secrétariat de votre établissement, au moins un mois avant le stage (**donc impérativement avant le 16 octobre, pour le stage du 16 novembre**).

La demande est adressée au recteur : ce n'est donc ni le chef d'établissement, ni l'INSPE, qui décident. **Cette demande est réglementairement accordée sans réponse négative** du recteur ou le l'inspecteur d'académie avant les 15 jours précédant la date du stage.

Si on cherche à vous dissuader voire à vous empêcher de participer à notre stage, contactez-nous.

Demander à participer à un stage donne droit à une **autorisation d'absence pour la journée entière**, qu'il s'agisse d'une journée de cours dans votre établissement, ou d'une journée de formation. Un justificatif de participation vous sera donné en fin de réunion.

Les syndiqué-es bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de déplacements et de repas.

URGENT
Ci-dessous, le modèle de demande d'autorisation d'absence à reproduire et déposer au secrétariat de votre établissement un mois à l'avance, soit **<u>avant le 16 octobre</u>**.

NOM et Prénom :
Grade et fonctions : *(par exemple, professeur de lycée professionnel de classe normale)*
Etablissement :

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

A Madame la Rectrice de l'académie de Nantes
S/C de *(chef d'établissement) (1)*

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mercredi 16 novembre 2022**, pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **Nantes**.

Il est organisé par la **F.S.U.** sous l'égide du **Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire**, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).

A *(commune), le (date)*

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

Pour faciliter l'organisation du stage, il est demandé de **s'inscrire également sur le formulaire https://framaforms.org/16-novembre-2022-stage-de-formation-syndicale-stagiaires-mutations-formation-titularisation**

Rejoignez la FSU, première fédération dans l'Éducation Nationale et représentative dans toute la fonction publique de l'état

Adhérer à la FSU, c'est non seulement sans risque, mais ça peut aider

Vous entendrez peut-être dire qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : n'écoutez pas ces rumeurs infondées. **Près de la moitié des stagiaires se syndiquent chaque année** (40 % rien qu'au SNES-FSU). Sauf si vous la revendiquez, votre syndicalisation n'est pas connue de l'administration qui, par ailleurs, a interdiction de faire mention d'une activité syndicale quelconque dans votre dossier professionnel.

La FSU, en tant que première fédération dans la Fonction publique d'État, et ses syndicats, majoritaires dans l'Éducation, sont les mieux placés pour vous aider, par leurs moyens, leurs militant-es, leurs élu-es, leur expérience, dans toutes les étapes de votre carrière (dossier de reclassement, mutation, notation et avancement d'échelon…).

Nous répondons à tous les collègues qui nous contactent, qu'ils-elles soient syndiqué-es ou non, mais **le fait d'être adhérent-e donne de gros avantages :** vous recevrez régulièrement des informations qui vous concernent directement. Vous aurez accès sur notre site à de nombreuses rubriques réservées aux syndiqué-es. Vous aurez droit à un suivi personnel, étroit et réactif, à tous les moments importants de votre année de stage (entrée en fonction, mutation, titularisation...).

Et nous, qu'avons-nous à y gagner ? Des collègues informé-es, qui font respecter leurs droits au bénéfice de tou-tes et de chacun ; une profession rassemblée autour de revendications en constante élaboration, renforcée et capable de porter un projet de service public d'éducation de qualité et démocratique.

On vous dit que l'adhésion coûte cher ? C'est oublier que 66 % du montant de votre cotisation syndicale vous sera remboursé sous forme de crédit d'impôt (même si vous n'êtes pas imposable). L'adhésion représente ainsi l'équivalent d'une journée de salaire.

Pour adhérer au SNES-FSU :
https://www.snes.edu/adherer-maintenant/

snes fsu — Syndicat National des Enseignements de Second degré

Pour adhérer au SNEP-FSU :
http://www.snepfsu.net/syndic/index.php

Pour adhérer au SNUEP-FSU :
https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/adherer-snuep-fsu/
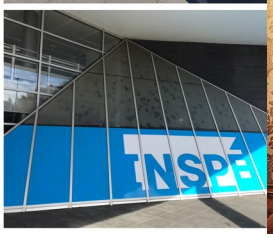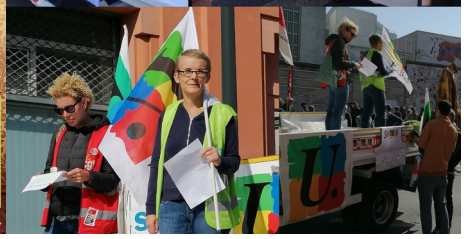
SNUEP U. F.S.U. — LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC